

06 MARS 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 16 février 2017

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 16 février 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique, donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET.
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 février 2017

à 14h30 à La ROCHE BERNARD

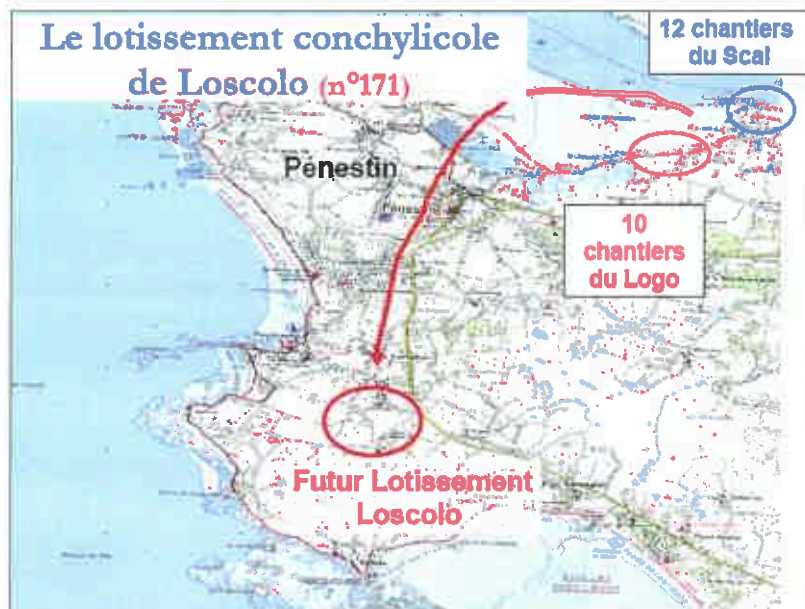
10 MILIEUX NATURELS :

Projet « Loscolo » (délocalisation des chantiers mytilicoles en estuaire de Vilaine)

A. Rappel de l'origine du projet « Loscolo »

Le développement de la mytiliculture dans l'estuaire de la Vilaine se heurte à un certain nombre de difficultés, liées à l'envasement de l'estuaire et à des fermetures régulières de zones du fait de la prolifération d'algues toxiques (*Dinophysis*).

Forte de ce constat, la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique porte un projet de relocalisation des chantiers actuels situés dans l'estuaire de la Vilaine sur une zone d'activités à vocation conchylicole au lieu-dit Loscolo à Pénestin (cf carte ci-dessous). L'objectif est d'assurer aux chantiers une alimentation en eau de mer constante et de meilleure qualité, d'accroître la taille des ateliers, de moderniser les conditions de travail, d'installer des systèmes de traitement de l'eau afin de répondre aux exigences sanitaires présentes et à venir, et de libérer des espaces littoraux de l'emprise des anciens chantiers situés en estuaire de Vilaine.



B. Positionnement de l'IAV dans ce projet

Le concours de l'IAV au projet « Loscolo » consistait en un rachat des chantiers mytilicoles, au fur et à mesure des départs des professionnels, à leur réhabilitation à l'état naturel puis à leur rétrocession au Conseil Général du Morbihan en vue de leur intégration aux Espaces Naturels Sensibles (A noter, rien n'a été formalisé entre le Département du Morbihan et l'IAV au début du projet, notamment les modalités opérationnelles et financières de remise à l'état naturel des chantiers).

L'IAV a ainsi acquis, entre 2006 et 2009, six chantiers mytilicoles à Pénestin, pour un total de 406 689 €. Le Conseil d'Administration de l'IAV a décidé en 2009 de suspendre ces acquisitions de chantiers par manque de visibilité du caractère opérationnel du lotissement de Loscolo.

Les terrains acquis sont mis à disposition gratuitement sur demande de l'ancien propriétaire mais alors seul le stockage de matériel est permis sur ces terrains et en aucun cas de la production ou commercialisation (exception faite des 3 terrains prêtés au GPMP - Groupement des Producteurs de Moules de Pénestin).

Les mytiliculteurs ont pour obligation de quitter les lieux dès que Loscolo sera opérationnel, sinon ils devront racheter le terrain qu'ils occupent. Ces éléments sont formalisés dans un commodat de prêt signé par les deux parties.

C. Evolution du projet « Loscolo » et suite donnée par l'IAV

Cap Atlantique a organisé une réunion d'information mercredi 7 décembre 2016 afin de relancer le projet, après une suspension depuis 2013, liée principalement au départ d'EADM (assistance à maîtrise d'ouvrage) du projet. Il a été annoncé que le projet pourrait repartir en fonction de la motivation des mytiliculteurs.

Le planning affiché est une sortie du projet pour fin 2019 au mieux. Cependant de nombreuses questions restent encore en suspens (recours liés à la loi littoral qui ne sont pas anticipables, maîtrise foncière de seulement 70 % de l'emprise totale, gestion des déchets qui n'est pas finalisée,...), ce planning semble donc très optimiste.

Lors de cette réunion a été posée la question de la continuité des rachats par l'IAV des chantiers situés en bord d'estuaire de Vilaine, si le projet venait à redémarrer. Il ne semble pas possible de répondre favorablement à cette question actuellement étant donné le manque de visibilité sur le devenir de l'IAV.

En cas d'aboutissement du projet, le nombre total de chantiers sur les sites du Logo et du Scal (qui pourraient être délocalisés sur Loscolo) était estimé à 22 en 2006. En théorie, dans le cas où tous les mytiliculteurs souhaiteraient se délocaliser à Loscolo (ce qui n'est pas garanti), cela impliquerait le rachat par l'IAV des 16 chantiers restant. Le coût moyen d'acquisition des chantiers entre 2006 et 2009 était de 68 k€ par chantier (hors frais de notaire). Cela signifie que le cout total de rachat de l'ensemble des chantiers restant serait de l'ordre de $16 \times 68 = 1,1 \text{ M€}$ (hors frais de notaire), montant sûrement sous-estimé car il ne prend pas en compte l'augmentation des valeurs immobilières depuis 10 ans.

Par ailleurs, quelle que soit la suite qui sera donnée à ce projet, il est important de pouvoir avancer sur la formalisation des modalités (techniques et financières) et le planning de remise à l'état naturel des 6 chantiers rachetés par l'IAV. Pour cela une réunion doit être organisée entre les services de l'IAV et ceux des Espaces Naturels Sensibles du Département du Morbihan à brève échéance.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- **de se positionner par rapport à la continuité d'achat des chantiers conchyliques, compte-tenu de l'état actuel d'avancement du projet**
- **de valider le démarrage des échanges avec les services des Espaces Naturels Sensibles du Département du Morbihan pour parvenir à des modalités partagées et validées par les deux parties.**

A l'unanimité, avant de se positionner, le Conseil propose que les collectivités concernées (communes de Pénestin, Cap Atlantique et le département du Morbihan) soient auparavant consultées.

Pour Extrait Conforme

La Présidente



Solène MICHENOT

**REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE**

06 MARS 2017